VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES SITES POUR BATIR,

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Prytanée.

A L'ENCAN!!!

Mme Mary W. Mansfield femme de Frank T. Copp et al vs Mme Anna Mansfield.

No 70,814—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

Il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu, lu en Cour ouverte et signé le 6 mai 1903, J. L. Onorato encanteur, vendra à enchère publique, MARDI, le 14 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, les propriétés ci-après—

Deux lots de terre et améliorations dans le second district, lots 47 borné par les rues Webster Prytanée Perrier et Avenue Henry Clay, désignés comme lots 1 2 3 sur un devis arpentage antérieur au acte de vente par la Parkside Improvement Company à M. L. Lemle Jr passé pardevant Fred Zange, notaire, le 6 novembre 1894, d'après lequel devis la propriété mesurant (en m. a.) comme suit:

Les 1, 2, 3 mesurant chacun 29 de face à la rue Webster, 28 11 6" de largeur sur la ligne du fond par une profondeur mesurant, à savoir:

Le No 1 mesurant 134 8 2 1/4 de profondeur et façade à la rue Prytanée et 133 1 1/2 sur la ligne de côté le divisant du lot No 2, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Webster et Prytanée. Le lot No 2 mesurant 133 1 1/2" sur la ligne de côté le divisant du lot No 1, et 133 4 3/4 sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 3. Le lot No 3 mesurant 133 4 3/4" sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2, et 133 8 sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 4. Cette propriété ayant été acquise par ladite Mme Mary B. Mansfield de Gideon Kellogg, par acte passé pardevant L. C. Quintero, notaire, le 23 avril 1901 et enregistré dans le L. de B. des T. 179, f. 844.

Conditions — Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs doivent assumer les taxes de 1903 payer pour l'acte ou les actes de ventes pardevant Chas F. Fletchinger, notaire et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
203 rue Baronne.

T. M. et J. D. Miller, avocats.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 19

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE ATTRAYANTE,

No 622 Avenue de l'Esplanade,

Entre les Rues Royale et Chartres,

Entourée par les belles résidences de nos citoyens les plus éminents et près de tous les agréments.

Succession d'Angel Xiques

No 69 809—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido, près Carondelet, MERCREDI, le 22 juillet 1903, il sera vendu à l'enchère publique, à midi, à leur

BUREAU ET BOURSE

No 802 rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne,

en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 19 juin 1903 dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges ils dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Royale, Chartres et Quartier, mesurant en mesure américaine trente six (36) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par une profondeur en mesure française de cent onze pieds (111) sur la ligne de côté vers la rue de Chartres et cent treize pieds sur la ligne de côté vers la rue Royale.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages des plus attrayantes, ayant de grands salons, avec portes à coulisses, salle à manger, vestibule, office au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur 4 chambres, 3 cabinets, vestibule, chambre à bain, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond attachée à la bâtisse principale, ayant nuit chambres, galeries sur le devant, le côté et dans le fond, grande citerne, écurie, cour pavée en Schillinger allée pour voiture, etc.

Termes et conditions—Comptant sur l'adjudication, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1903 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Busière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Charles J. Théard, avocat.
21 juin—21 28—juil 5 12 19 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Valsin Léonard Fortuné et Sophie Fortuné.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 461—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en existe, qu'elles peuvent avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Fortuné administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
Fred Dreyfous Jr, avocat.
27 juin—27—juil 4 6

Succession de Pierre Morere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 450—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe, qu'elles peuvent avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Hortense Morere administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
Chas T. Nobiat, avocat. 27 juin—juil 4 6

Succession de Elizabeth Schultz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 955—Division A—Attendu que Jonathan Maxson, femme de Jeremiah Leary et Jeremiah Leary pour l'assister et l'autoriser a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire qui dans la succession de feu Elizabeth Schultz décédée dans cet arrondissement par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les 6 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
P. F. Hennessey, avocat. 30 juin—30—juil 6 9

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Andréa Maestri et Catharina Torri, sa femme.

No 69 583 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété No 1235-37 rue Columbus.
" 1832-34 rue Hôpital.
" 1413-19 rue Robertson.
" 921 rue Johnson.
" 210-12 rue Bend Romain.
" 2815, Avenue des Ursulines.

MOI, AUGUSTE HUARD, Encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu dans cette affaire, le 5 mai et signé le 12 mai 1903, par l'Hon. Frederick D. King, juge de la susdite Cour, Division B, et en vertu d'un ordre daté le 21 mai 1903, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 13 mai 1903, dans l'intérêt de la mineure Marcellina Maestri, signé par ledit juge et aussi rendu dans cette même affaire, sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI 8 juillet 1903, à midi, à la Fourche de Spear & Escoffier, No 802 rue Perdido, dans le premier district de cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus (autrefois Mystérieuse), St-Bernard, Marais (autrefois Planche) et St Claude (autrefois Bons Enfants), faisant partie du lot désigné par le No sept de l'îlet No quatre. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de soixante-dix sept pieds six pouces du côté de la propriété de Farrault ou ses représentants et de soixante trente pieds huit pouces et trois lignes du côté de la propriété des frères De Maby ou de leurs représentants.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, désigné par le lettre B, dans l'îlet borné par les rues Hôpital Roman, Ursulines et Derbigny, sur un plan fait par D. K. Seghers, architecte, daté le 22 septembre 1876, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, aussi notaire, le 2 juin 1876. D'après lequel plan ladite portion de terre mesurant trente neuf pieds au pouce et deux et deux tiers de ligne, de face à la rue Hôpital, sur trente-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit deuxième district, désigné par le No deux, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Ursulines, St Philippe et Claiborne. Lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Dumaine, Galvez et St-Philippe, faisant partie d'une lot désigné par le No soixante dix sur un plan fait par L. Bringier daté le 26 juillet 1836 déposé au l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire, laquelle portion de terre mesurant en mesure française vingt sept pieds de face à la rue Johnson, vingt huit pieds deux pouces et une ligne dans le fond, quarante six pieds cinq pouces sur la ligne du côté du lot No 69 et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes, plus ou moins, sur la ligne de côté du même portion dont le lot No 70.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet et Jackson) Palmyre, Roman et Derbigny, lequel lot est situé à une distance de soixante et un pieds quatre pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Gasquet et Roman, et mesurant quarante huit pieds, six pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt sept pieds, plus ou moins.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No cinq dans l'îlet No 287, borné par les rues Ursulines, Miro, Galvez et Hôpital et mesurant trente huit pieds six pouces de face à la rue Ursulines sur cent dix huit pieds de profondeur.

A des conditions de un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de ventes devant être passés pardevant George Montgomery, notaire en cette ville, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes de 1903 sur la propriété vendue devant être soldées et payées par les acquéreurs respectifs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

AUG. HUARD, Encanteur,
Bureau 121 rue Carondelet.

Voyez les plans à la Bourse.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété encoignure Conti et Remparts, Nos 1039 1043 rue Conti.

Propriété Nos 1031-1033 rue Conti.

Propriété No 2727 rue Dumaine.

Terrains vacants rues Dumaine, White et St Philippe.

SUCCESSION

—DE—

FLORVILLE FOY.

No 70,093 — Division B. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—Le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à l'enchère publique, à la salle d'encan de Spear & Escoffier, No 802 rue Perdido, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de vente de l'Honorable Frederick D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le premier juin 1903, rendu dans l'affaire de la susdite succession et pour le compte de la dite succession les propriétés immeubles suivantes à savoir:

1° Propriété Nos 1039 1043 rue Conti, encoignure Remparts, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant, situé dans le dit arrondissement de cette ville, dans l'îlet No 98, compris entre les rues Conti, Remparts, St Louis et Bourgogne, ledit lot ou portion de terre formant l'encoignure desdites rues Conti et Remparts, et mesure 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Conti, par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue de Remparts, le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, arpenteur, le 16 janvier 1895, annexé au susdit acte passé devant le notaire public Delaup, le 19 janvier 1895, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant.

2° Propriété 1031-1033 rue Conti, à savoir: Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, du côté nord est de ladite rue Conti, entre les rues Bourgogne et Remparts (dans l'îlet No 98), compris entre les susdites trois rues et la rue St Louis, mesurant 32 pieds et 6 pouces de face à la rue Conti, par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, et commençant à une distance de 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure Remparts et Conti. Le tout conformément au susdit croquis d'Edgar Pilié, arpenteur, daté le 16 janvier 1895, annexé au susdit acte passé devant le notaire public Delaup, le 19 janvier 1895, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant.

3° Quatorze certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 355, compris entre les rues Broad, Dumaine, St Philippe et White, désignés par les Nos 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, arpenteur, daté le 17 janvier 1859, et déposé pour records en l'office de Kinsler Bonny, alors notaire public en cette ville, les lots Nos 3 et 4 se mesurant, et mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir: Le lot No 3, 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue White, 31 pieds 8 pouces et 2 lignes de large dans le fond, par une profondeur de 175 pieds et 2 pouces sur la ligne de divisant du lot No 2, et de 174 pieds 11 pouces et 6 lignes du côté opposé, le lot No 4, 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue White, 31 pieds 8 pouces et 2 lignes de large dans le fond par une profondeur de 174 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne séparant du lot No 3, et 174 pieds 8 pouces et 6 lignes du côté opposé. Les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17 se joignent et mesurent en mesure américaine comme suit, à savoir: Les lots 12, 13, 14, 15 et 16 chacun 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond par une profondeur entière de 175 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 12 de lots Nos 3, 4 et 11, et de 174 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

le lot No 16 du lot No 17. Et le lot No 17, 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 175 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant du lot No 16, et de 178 pieds 9 pouces et 6 lignes de l'autre côté. Les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34 et 35 se joignent et mesurant chacun, en mesure américaine, 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond, déduction faite du lot No 30 dont la largeur dans le fond est de 29 pieds 2 pouces et 2 lignes, sur une profondeur irrégulière de 175 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 35 des lots Nos 3, 2, 1 et 36, et de 178 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant le lot No 30 des lots Nos 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Termes et Conditions—Un tiers au plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un an et de un et deux ans en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par liens de vendeur, ou privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et toutes les clauses de garantie usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur les propriétés vendues pour pour leur valeur et ce jusqu'au paiement final des susdits billets, et de transférer et de délivrer les polices d'assurance aux porteurs ou à tous autres porteurs des susdits billets, et finalement de payer 5 pour cent du frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des susdits billets ou d'aucune partie du montant des susdits billets, les acquéreurs en plus du montant de l'adjudication auront à rembourser les primes d'assurance pour les termes non expirés, devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les propriétés vendues, pour l'année courante 1903, et de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant de leurs enchères respectives.

Les actes de vente devront être passés devant Edgar Grima, notaire public, en cette ville, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD,
Encanteur dûment licencié en cette ville.
Voyez les plans à la Bourse.
Carleton Hunt, avocat.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joséphine Chevallon vs Frederick W. Gras, et als.

No 67,129—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 9 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1903, et signé le 29 mai 1903 par l'Hon. W. B. Hommel, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les Nos 16 et 17 dans l'îlet B, lequel est borné par les rues Bad Front, Henderson, Nouvelle Levée (maintenant Bad Feverer) et Terpsichore (anciennement rue Konf Egnac), sur un plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur, le 21 décembre 1840, et déposé comme plan No 79, sur le livre des plans de Felix Grima, notaire, lequel dit lot No 16 mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, entre les rues Henderson et Terpsichore, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17 est contigu au lot No 16, et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Henderson et mesurant 24 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Henderson, le tout en mesure anglaise. Les améliorations consistent une bâtisse en briques à un étage contenant environ 4 chambres, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Céleste et St James, désigné par le No 1, sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 21 avril 1839 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, ledit lot forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et St James, mesurant 29 pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue St James entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, sur un devis fait par Hugh Grant, voyer daté le 6 juin 1855, annexé à un acte passé pardevant L. R. Kenny, ancien notaire, ledit lot mesurant 32 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Levée (maintenant Water), entre les rues Josephine et Jackson, 32 pieds, 1 pouce, 3 lignes de face sur débarcadère publique, par une profondeur de 81 pieds, 10 pouces, 6 lignes sur la ligne du lot A et 80 pieds 10 pouces, 2 lignes sur la ligne du lot marqué K. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages partiellement détruite par le feu.

4° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Mandeville, paroisse de St-Tammany, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Lamarque, Jefferson, et l'avenue Marigny, formant l'encoignure des rues Claiborne et Lamarque et mesurant 180 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une résidence en bois avec dépendances, etc.

Ladite étendue de terre consistant des lots de terre ci-après, à savoir:

a. Un certain lot de terre désigné comme le No 4 de l'îlet No 8 sur un plan fait par Louis Bringier, le 4 janvier 1834 et mesurant en mesure française 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

b. Deux certains lots de terre désignés comme les Nos 5 et 6 de l'îlet No 8 sur ledit plan, lesdits lots mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 3, dans l'îlet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, mesure française.

6° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 2, dans l'îlet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, en mesure française.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a, devant être garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété acquise avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels doivent assumer en plus de leurs enchères les taxes de 1903 et payer 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Dinkelspiel & Hart, Theo. Cotonio, avocats.
7 juin—7 14 21 28—juil 9

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEBEAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

913 rue Gravier

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Scientific American.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Simple et Lot pour Bâtir.

A l'encoignure N. O. des rues Howard et Clio.

Owen Kelly et als vs John T. Kelly

No 70,419 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 2 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 mai 1903 et signé le 26 mai 1903 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés à l'encoignure des rues Clio et Howard, désignés par les lettres A et B dans la premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Howard, Perrot, Clio et Calliope. Le lot A formant l'encoignure des rues Clio et Howard et mesurant 33 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Howard. Le lot B est contigu au lot A et mesurant 27 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Howard, chacun ayant une profondeur de 75 pieds 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, étant partie des lots 1 et 2 acquis par ledit Owen Kelly des héritiers de M. White, par acte passé pardevant A. Pitot Jr, ancien notaire, le 6me jour de mars 1877. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 1139 rue Howard, contenant 6 chambres et le cottage en bois à un étage dans le fond des lots No 2309 rue Clio du côté du lot clôté du cottage à rue Howard et un lot qui peut être utilisé pour lot à bâtir. Le voisinage est tranquille et populeux, ce qui rend la propriété dans cette section un placement sûr et rémunératif. La propriété est à proximité de plusieurs lignes de chemin de fer et autres avantages.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkers, avocat pour le plaignant.
Solomon Wolf, avocat pour le défendeur.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI STOCK

De Matériaux de Plombier, Baignoires, etc.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 138 rue Carondelet, MERCREDI, le 8 juillet 1903, à 11 heures a. m. il sera vendu à l'enchère publique, laquelle continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu conformément à un ordre de vente rendu le 19 juin 1903, dans l'affaire de L. Ludersmith Company Limited, vs ses créanciers No 69 872 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sur les lieux nos 336 et 340 rue du Camp entre les rues Gravier et Natchez.

En lots le stock de baignoires, cabinets sanitaires, stock de plombier tuyaux ajustement et instruments et comptes courants, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

H. R. Forman, avocat.
27 juin—27—juil 5 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vins, Liqueurs, Bail et la Clientèle, etc.,

De la Buvette de Premier Ordre, No 814 rue Gravier.

Succession de Lionel R. Garcia.

No 70,756 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet, LUNDI, 6 juillet 1903, il sera vendu à l'enchère publique à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre daté le 16 juin 1903 de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée les articles ci-après décrits, sur les lieux, No 814 rue Gravier, entre les rues Carondelet et Baronne.

1. Le terme non expiré du bail expirant le 1er octobre 1904, au taux de quinze cents dollars par an et la clientèle dudit commerce.

2. Le contenu desdits lieux comprenant un coffre-fort ancien à combinaison, 2 cash registers, 3 grands éventails électriques, 1 petit éventail électrique, cuillères, bols, bidons à lait en cuivre rouge, verreries, vins, liqueurs, portraits, gravures, chaises, fauteuils, fourchettes, couteaux, nappes, serviettes, etc.

Aussi sur les lieux, No 912 rue Gravier entre les rues Baronne et Divades, à 1 heure p. m., whiskey, vin rouge, vin blanc, vin de Porto, liqueurs assorties, dames-jeannes, pupitres, presse à lettres, etc.

Les contenus du local ci-dessus seront vendus tels qu'ils seront le jour de la vente. Ceci est une occasion de se procurer un commerce profitable en pleine opération.

Conditions—Comptant.
25 juin—25 28—juil 5 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence avec Terrain Spacieux

Près de la rue du Cana

No 129, RUE DUPRÉ.

Succession de Lionel R. Garcia.

No 70,756—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 23 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 16 juin 1903 de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage résidence No 129 rue Dupré, retiré du trotteur, sous une barrière en fer contenant galerie, grand vestibule, salons doubles, bibliothèque, salle à manger, office, cuisine, quatre grandes chambres à coucher, chambre à bain et cabinets. Dans le fond est un hangar contenant chambres pour lavage et dépense, etc., et dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état ayant le gaz partout et les chambres principales sont élégamment tapissées. Le terrain spacieux est pavé en allées, orné de gazon et jardin de fantaisie et est décrit comme suit:

Trois certains lots de terre situés et étant dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 931, lequel est borné par les rues Dupré, Canal et Gayoso et l'avenue Cleveland, désignés par les numéros vingt et vingt et un, sur un plan fait par George H. Grandjean, ingénieur civil et voyer, daté le 29 mars 1887, annexé à et faisant partie d'un acte de vente passé pardevant Fred Adolph, notaire public en cette ville, sous date du 23 mai 1896, et aussi sur un plan fait par S. G. Debaize, voyer, daté le 17 février 1893, et annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 19 avril 1893, et désigné par le numéro vingt deux sur ledit plan de S. G. Debaize ci-dessus mentionné. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun comme suit à savoir: Les lots Nos vingt et vingt et un mesurent chacun 33 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Dupré, de même largeur, sur la ligne du fond par une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Lesdits lots No vingt deux mesurant trente trois pieds 3 pouces et 3 lignes de face à ladite rue Dupré sur 141 pieds 5 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. La maison est élevée de terre bien peinte à l'huile avec portes à coulisses et cabinets dans les chambres à coucher et est une habitation et aussi complète résidence qui puisse être trouvée ou désirée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement final, 8 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection des dits lots les ameliorations devant être conservées assurées et la police transférée au porteur ou porteurs des billets et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'actes de vente pardevant J. J. Worthy notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Bénédict, avocats.
21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris:

$12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris:

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un an | $1.50 - - 6 mois | $1.00 - - 4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un an | $2.05 - - 6 mois | $1.25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.